



Newsletter septembre 2024

Édition spéciale élections communales

**Vous n'imaginez pas tout ce que votre commune peut faire
pour contrer le dérèglement climatique !**

Bien sûr elle peut atténuer les émissions de GES sur son territoire :

- Rénover énergétiquement les bâtiments
- Développer une politique de mobilité moins polluante et un meilleur partage de l'espace public
- Inciter les entreprises à décarboner leur logistique
- Favoriser la collecte et la valorisation des déchets organiques
- Encourager la démarche Zéro déchet dans les écoles, homes, cimetières
- Encourager l'accès aux biens et services durables
- Soutenir la production alimentaire en circuit court
- Développer les énergies renouvelables et le partage d'énergie
- Réduire l'empreinte carbone liée aux services financiers
- Déployer la sobriété numérique sur le territoire
- Sensibiliser la population et les entreprises à tous les gestes qui réduisent leur empreinte climatique

Elle a aussi le devoir de protéger ses citoyens en adaptant le cadre de vie aux nouvelles conditions climatiques :

- Créer des îlots de fraîcheur et des espaces verts dans les quartiers les moins verdurisés
- Veiller à la santé des habitants, en particulier lors des vagues de froid et épisodes de canicule
- Végétaliser les cours d'école
- Limiter aux maximum le recours aux pesticides
- Lutter contre les inondations et récupérer les eaux pluviales

1. Les cours de récréations des écoles : un espace végétalisé

La lutte contre le dérèglement climatique comporte deux volets importants : l'atténuation et l'adaptation. Tous deux doivent faire l'objet de la politique communale.

L'adaptation consiste à aménager le territoire communal afin de l'adapter aux périodes caniculaires et aux inondations, ainsi que prévoir une série de dispositifs qui concernent les personnes les plus vulnérables, dont les enfants.

Accroissement du maillage bleu (multiplication de la présence de l'eau sous sa forme naturelle et artificielle, etc.), du maillage brun (multiplication des bâtiments bioclimatiques, développer les formes urbaines garantissant une bonne ventilation lors de nouvelles constructions, etc.), et préservation et d'intensification du maillage vert (désimperméabiliser un maximum d'espaces, , végétaliser les espaces publics) doivent devenir les maitres mots d'une politique climatique.

Parmi celui-ci, nous, Grands-Parents, pouvons accorder une attention toute particulière à la Désartificialisation des cours de récréation : enjeu majeur et urgent

Les vagues de chaleur vont devenir de plus en fréquentes : les cours de récré devront offrir aux enfants de vastes espaces désartificialisés et renaturés, véritables îlots de fraîcheur et de diversité grâce à des espaces de jeux sur terrains poreux, à l'installation de fontaines à eau, de potagers pédagogiques, de noues enherbées, de plantation en fosse autour des arbres isolés, de pose de nichoirs...

Et là où les squares et autres parcs manquent dans la Commune, ces îlots de fraîcheur pourraient être disponibles, le week-end et les vacances scolaires, aux habitants en manque d'espaces de fraîcheur – situation particulièrement fréquente dans les quartiers densément peuplés.

Avantages

1. Pour le climat : les plantations absorbent le CO₂, augmentent l'humidité de l'air et rafraichissent l'air l'été. La perméabilisation du sol permet à l'eau de s'infiltrer et d'alimenter les nappes phréatiques
2. Pour la biodiversité : les plantations indigènes et la pose de nichoirs dans ces îlots de fraîcheur seraient un véritable coup de pouce pour la biodiversité. Le retour de la faune locale sera favorisé par le placement d'hôtels à insectes, de nichoirs à oiseaux, de nichoirs à chauvesouris, d'abris à hérissons....
3. Pour la santé : les plantes grimpantes retiennent les particules fines et diminuent la poussière en général.
4. Pour la prise de conscience et la mobilisation vers des comportements vertueux : il est important d'impliquer les enfants dans ce projet de

perméabilisation des cours de récré via le Conseil des élèves des écoles. La proximité de la nature favorisera leur sensibilisation à la nature et aux problèmes liés au dérèglement climatique.

Pour aller plus loin

Ouvrage collectif sur la cour de récré La cour de récré, un espace à trois dimensions : https://www.goodplanet.be/docs/edu/Recree-ta-cour_web.pdf

Transformer les cours des écoles et des collèges en îlots de fraîcheur : <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-une-reponse-aux-defis-du-changement-climatique-6139/>

Appel à projets pour la végétalisation des cours de récréation : <https://environnement.brussels/enseignement/nos-actions/appel-projets-pour-la-vegetalisation-des-cours-de-recreation>

Personnes ressources

Service de l'urbanisme de la Commune (Géomètres, architectes paysagistes, jardiniers...)

Natagora pour son expertise en matière de végétation indigène et pose de nichoirs

Un exemple : le Cerema a présenté l'accompagnement sur mesure de la ville de Dunkerque dans la réalisation de cours d'école résilientes <https://www.agur-dunkerque.org/etudes-et-projets-994/societe-et-participation-citoyenne-1008/cours-d-ecole-resiliente-les-eleves-et-les-enseignants-de-l-ecole-de-la-porte-d-eau-a-dunkerque-imaginent-leur-future-cour-billet-5395.html>

Exemples de questions à poser aux candidates et candidats

Compte tenu des avantages indéniables pour les enfants, les enseignants, les citoyens en général, la biodiversité et l'impact climatique en général,

- Quelles sont vos propositions et engagements en ce qui concerne la végétalisation des cours de récréations ?
- Comment prévoyez-vous d'y impliquer les enfants et les enseignants ?
- A quel rythme ?

Prenez-vous l'engagement que toutes les cours de récréations communales seront végétalisées pour 2030 ?

2. Sécurité près des écoles : les rues scolaires

Pour que nos petits – enfants puissent se rendre à l'école en toute sécurité et respirent un air sain aux abords de leurs écoles, demandons à nos élus des rues scolaires.

Intégrée au code de la route en 2018, une rue scolaire est une voie publique située à proximité d'un établissement scolaire, fermable par une barrière amovible et signalée par un nouveau panneau, le signal C3, complété par un panneau additionnel portant la mention "rue scolaire". Ici plus question de limite de vitesse : vous n'êtes plus censé y rouler tout simplement.

Les rues scolaires sont fermées à la circulation lors des heures d'arrivée et de départ des élèves. Ces fermetures peuvent être courtes : environ 30 minutes.

Les piétons et les cyclistes peuvent continuer à les emprunter, ainsi que les riverains et/ou propriétaires d'un garage, les véhicules prioritaires (police, pompiers, ambulances, etc.) et les véhicules en possession d'une autorisation.

Droit de circuler, mais pas n'importe comment ! L'ensemble de ces conducteurs devra circuler au pas (5-10 km/h), céder le passage aux piétons et aux cyclistes et s'arrêter si nécessaire.

Rues scolaires temporaires et/ou rues scolaires piétonnes ?

Il faut différencier la rue scolaire temporaire - rue qui passe devant une école et qui est fermée à la circulation routière au moment de l'entrée et/ou de la sortie des classes - de la rue scolaire piétonne, laquelle est une rue qui passe devant une école et qui est fermée au trafic routier en permanence.

Notons que la capitale, Bruxelles, est particulièrement polluée. Le passage à 30km/H, a permis une légère diminution de cette pollution qui nuit à la santé des personnes les plus vulnérables – notamment des personnes âgées et des enfants.

L'association Les chercheurs d'air a montré que la norme recommandée par l'OMS en matière de dioxyde d'azote (NO₂) est dépassée dans toutes les écoles où des mesures ont été faites. Certaines écoles sont exposées à des concentrations en NO₂ qui dépassent de plus de trois fois la recommandation de l'OMS.

Avantages et inconvénients des rues scolaires

Cette mesure permet d'accroître la sécurité, avantage le plus flagrant ! Mais on peut relever aussi une meilleure qualité de l'air, plus de contacts sociaux, plus de convivialité (entre parents et parents-riverains et parents-école), moins de stress et de bruit, plus d'activité physique, une bonne gestion des entrées, sous le contrôle de la commune qui délivre les badges, plus d'autonomie pour les enfants.

Comme inconvénients, on peut noter l'obligation d'une présence de personnes pour éviter les infractions, le report de problème de circulation un peu plus loin, le manque de changement de comportement en termes de report modal. Il est donc nécessaire que la mise en place d'une rue scolaire fasse l'objet d'une réflexion plus globale sur la mobilité du quartier où se situe l'école. Pour la commune, la rue scolaire est une charge : équipement relativement coûteux, gestion de la distribution des badges et suivi administratif, maintenance, gestion des pannes.

Avant d'instaurer une rue scolaire

La décision de transformer une rue ordinaire en rue scolaire est laissée à l'appréciation du gestionnaire de la voirie. Il est donc nécessaire avant de demander qu'une rue ordinaire soit transformée en rue scolaire de vérifier son statut : fédéral, régional, communal. De plus les législations communales sont différentes d'une commune à l'autre, certaines n'acceptant sur leur territoire que des rues scolaires temporaires alors que d'autres en font des rues piétonnes.

Pour la Wallonie : <https://securotheque.wallonie.be/e-amenagements-usagers-et-vehicules/pietons-e-amenagements-usagers-et-vehicules/abords-d-ecoles/la-rue-scolaire>

Pour Bruxelles : https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/2023-12/toolbox_FR.pdf

Dans la capitale, parmi les 629 écoles maternelles et primaires que compte la Région bruxelloise, 338 pourraient rapidement bénéficier d'une rue scolaire temporaire et 48 d'une rue scolaire piétonne. Aujourd'hui, seules 43 écoles bénéficient d'une rue scolaire piétonne ou temporaire <https://www.leschercheursdair.be/2023/11/08/6449/>.

Pour aller plus loin

Les polluants de l'air : les gaz et les particules fines : <https://www.leschercheursdair.be/pollution-de-lair/>.

Faire des abords des espaces scolaires des lieux à la fois agréables et sûrs : <https://www.bruxelles.be/rues-scolaires>

Les rues scolaires : qu'est-ce que cela implique ? | Police Locale Brunau : <https://www.police.be/5337/actualites/les-rues-scolaires-quest-ce-que-cela-implique>

Qu'est-ce qu'une rue scolaire et comment les reconnaître ? <https://www.sub-rosa.be/fr/blog/quest-ce-que-une-rue-scolaire->

Avantages et inconvénients d'une rue scolaire

<https://www.tousapied.be/articles/rue-scolaire/>

Exemples de questions à poser aux candidates et candidats

Soutiendrez-vous la création de « rues scolaires » ? Combien en prévoyez-vous ?

L'aménagement de trottoirs sécurisés (sans irrégularité, suffisamment larges et sans voitures parkées) fera-t-il partie de vos objectifs ?

Nous, Grands-Parents pour le Climat, désirons que *telle ou telle rue* devienne rue scolaire, quelles est votre politique à ce sujet ?

3. Cantine bio à l'école et dans les collectifs

Les pesticides répandus dans l'environnement, leur large distribution et leur utilisation font partie des premières causes de décès par auto-empoisonnement tant ils sont toxiques. Si on commençait par protéger les enfants d'une alimentation dommageable pour leur croissance ?

Le lien entre le poids des enfants et le nombre de chaînes de restauration rapide proche des écoles est bien réel. Que peut faire la commune pour contrer le fléau de l'alimentaire peu qualitatif sinon nocif et facteurs d'obésité ? S'intéresser aux repas servis dans les cantines scolaires est une piste intéressante ?

L'alternative de recourir à des produits issus de l'agriculture biologique rencontre deux obstacles : leur prix et leur disponibilité en quantité suffisante.

À propos du prix

Oui, le bio est de 20 à 30% plus cher. Normal. Le rendement est plus faible et il faut, bien entendu, rémunérer correctement les producteurs. En fait, la part des matières premières dans le compte global ne dépasse jamais plus d'un tiers du coût du repas ! La transition vers le bio est réalisable moyennant un minimum d'adaptation et un processus progressif. De nouvelles pratiques de chasse au gaspillage, d'achat en direct et en local de produits bruts et de saison doivent être initiées ainsi que renoncer aux conserves ou plats industriels à réchauffer.

L'agriculture locale en difficulté

La consommation de produits bio a fort chuté dans les magasins dans l'après covid. Les agriculteurs luttent pour leur survie professionnelle dans ce temps où l'écologie n'est pas au firmament des challenges politiques ici et ailleurs. Il importe, dans un esprit de transition, de retisser du lien avec les producteurs locaux. Symbiose mutuellement profitable, qui permet de relocaliser de l'activité économique et de soutenir l'agriculture biologique et durable.

En octobre 2023, le projet de décret qui pérennise la distribution de repas complets gratuits dans les écoles accueillant des enfants moins favorisés a été définitivement approuvé par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi à cette rentrée scolaire, à la suite d'un appel à projet, plus de 45.000 élèves

wallons, âgés de 3 à 12 ans recevront des repas complets gratuits, équilibrés et durables. C'est ce qu'a décidé le nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur 429 implantations, dont 364 en Wallonie et visant les plus précarisées. La subvention couvre 3,70 € par repas et couvre les frais de personnel et de matériel liés à l'offre. Couvrant une période de cinq ans, ces cantines apporteront aux enfants une meilleure idée de repas sains et équilibrés. En quelques sortes, une éducation par le plaisir !

À Bruxelles, le label Cantine Good Food concerne la restauration qui vise les collectivités, autrement dit les cantines scolaires, d'hébergement ou dans les entreprises. Supports et outils sont proposés pour travailler les thématiques de la santé et de l'environnement et ce, à différents niveaux que ce soit avec les élèves, les parents, les collègues ou même les établissements pour les personnes âgées.

Pour aller plus loin

Le projet de décret : <https://ligue-enseignement.be/education-enseignement/articles/breves/cantines-scolaires-renforcement-du-dispositif-de-cantine-gratuite-dans-les-ecoles-francophones-defavorisees>

Comment mettre en place une cantine : <https://www.mangerdemain.be/processus-cantines/>

Tout sur les restaurant de collectivité Good f-food à Bruxelles : <https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/le-label-cantine-good-food-une-restauration-collective-durable-bruxelles>

Exemples de questions à poser aux candidates et candidats

Etes-vous prêt à sensibiliser les parents sur l'impact de l'alimentation sur la santé des enfants ?

Quelle politique alimentaire poursuivrez-vous dans les cantines scolaires ou collectives qui sont du ressort de la commune ? Qu'en est-il des institutions pour personnes âgées financées par la commune ?

Comptez-vous prendre les moyens pour mieux connaître les alternatives et les moyens financiers offerts par les régions en vue de toucher davantage les écoles accueillant des enfants en précarité

Que compte faire la commune pour faire connaître et soutenir les agriculteurs locaux en vue de mieux approvisionner la consommation locale ?

4. Voulons-nous vraiment que nos petits-enfants héritent d'une terre-poubelle ?

Comment prévenir l'épuisement des matières premières ? Comment gérer les flux d'énergie nécessaires à leur extraction et leur transformation ? Comment éviter que la terre et les océans que nous laisserons à nos petits-enfants ne soit plus qu'une immense poubelle ? En bref, comment accompagner la transition vers une société Zéro déchet ?

En quoi la commune peut-elle être concernée ?

Elle peut bien sûr montrer l'exemple au travers de la gestion de ses propres déchets. Les écoles, suivies de l'administration communale, puis des plaines de jeux, parcs et cimetières sont en effet les principaux contributeurs de GES liés aux déchets. L'impact CO₂ des déchets est, entre autres, causé par leur faible taux de recyclage. Les enjeux principaux sont donc l'amélioration du tri, le remplacement des objets à usage unique et l'achat de produits éco-conçus.

Mais elle peut aussi encourager sa population et ses entreprises à entamer la transition vers une économie circulaire, qui vise à maintenir les produits, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible dans l'économie : le réemploi, la réparation, l'utilisation partagée et le recyclage des produits en fin de vie et des déchets permettent ainsi de réduire notre empreinte climatique.

La bonne nouvelle, c'est qu'apparemment la chasse aux emballages inutiles et la quête vers un ménage 'zéro déchet' constitue la porte d'entrée la plus douce vers la prise de conscience écologique.

Pour favoriser ce cheminement, nous pouvons nous appuyer sur la méthode des **5R** :

REFUSER : Refuser ce dont nous n'avons pas besoin, notamment les objets à usage unique.

REDUIRE : Réduire notre consommation de biens et lutter contre le gaspillage alimentaire.

REUTILISER : Louer, emprunter, acheter d'occasion, réparer et faire durer les objets.

RENDRE A LA TERRE : Composter tout ce qui est compostable, y compris nos déchets organiques.

RECYCLER : Recycler ce qui ne peut pas être refusé, réduit, réutilisé ou composté.

Une mise en œuvre généralisée de cette méthode devrait résulter dans une réduction drastique du volume de déchets collectés sur le territoire communal. A cet égard, la collecte par poubelles à puce électronique l'emporte de loin sur les collectes traditionnelles, pour un coût équivalent. En région wallonne, le choix du mode de collecte est donc un enjeu fondamental.

Pour aller plus loin

Sur la stratégie Zéro déchet : <https://zerocarabistouille.be/blog/>

Supports de sensibilisation : <https://moinsdedechets.wallonie.be/fr/je-m-informe/liens-utiles>

Dossier pédagogique pour les écoles fondamentales : <https://www.idelux.be/fr/dossier-pedagogique-pour-les-ecoles-fondamentales>

Réduire la pollution plastique : <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-reduire-la-pollution-due-au-plastique>

Exemples de questions à poser aux candidates et candidats

Vous engagez-vous à

- mettre en œuvre des cycles de sensibilisation sur les déchets dans les écoles fondamentales communales ?
- organiser des formations au compostage dans les quartiers ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour réduire significativement le volume de déchets produits sur le territoire communal ?

5. Pour nos petits-enfants : un patrimoine financier dont nous sommes fiers !

« La meilleure chose à faire concrètement dans sa vie de tous les jours pour avoir un impact positif sur le climat et pour les générations suivantes, c'est de mieux placer son argent, son épargne » conseille François Gemenne.

Car choisir sa banque, investir son argent n'est pas neutre en termes climatiques : 1000€ placés dans une banque non éthique correspondent à 27.650 Km en voiture essence, par exemple.

Or, une politique communale qui soutient les actions dans ce sens pourrait obtenir une réduction de 0,8t de CO2 par 1000 € de placements : ce n'est pas rien.

Nous pouvons pousser notre Commune non seulement à repenser ses propres investissements mais aussi à devenir un exemple pour ses citoyens en gérant les finances communales dans des banques bas carbone. Elle favorise ainsi l'économie de transition et se montre, par-là, respectueuse de la biodiversité et des droits humains.

Nous pouvons même l'inviter à étudier la possibilité de lancer un 'bon communal d'épargne' destiné à financer des projets locaux. La commune d'Etterbeek vient ainsi de solliciter l'épargne publique via une plateforme de financement participatif pour financer une nouvelle crèche.

Pour aller plus loin

- Scan des banques : Classement des banques par Financité : la plupart de nos banques (ING, BNP Paribas, Crélan, Belfius, etc) financent des activités qui sont responsables d'une grande partie des gaz à effet de serre (GES) https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/scan_des_banques_2024_0.pdf
- Belfius, propriété exclusive de l'État belge, et son gestionnaire de fonds Candriam ont accordé plus de trois milliards de dollars pour des prêts à des entreprises qui développent des infrastructures fossiles et qui impactent la biodiversité :. <https://www.lesoir.be/596949/article/2024-06-24/en-catimini-belfius-renonce-faire-controler-ses-objectifs-climatiques>.)
- Comment notre argent a-t-il un impact sur le climat ? [Notre argent réchauffe le climat ? - Y a Pas de Planète B \(youtube.com\)](#)
- Quels sont les fonds réellement durables
<https://www.financite.be/fr/produits-financiers>
<https://www.financite.be/fr/reference/investissement-socialement-responsable-quoi-bon>
- Le bon communal d'épargne d'Etterbeek : <https://www.rtl.be/actu/belgique/politique/le-bon-communal-depargne-detterbeek-rencontre-un-franc-succes-en-quelques-heures/2024-09-05/article/707613>

Exemples de questions à poser aux candidats et candidates

Vous engagez-vous

- à ce que les finances communales soient investies dans des produits d'investissement vraiment durables ?
- à ce que la Commune place son argent dans des institutions financières qui ont défini une politique d'investissement rigoureuse contre le dérèglement climatique ?

Envisagez-vous de solliciter l'épargne publique pour financer des projets locaux visant le bien-être de la population ?

6. Pour un logement allié de la santé et du climat

L'habitat, lieu de vie de chacun est indubitablement ancré dans une Commune et son environnement. Nous savons combien les décisions relatives au « chez soi » touchent la vie des citoyens.

La **rénovation et les adaptations des logements** pour diminuer leurs consommations d'énergie et réduire l'impact du réchauffement ont un triple effet :

- sur le coût financier de ces consommations,
- sur la production de GES (gaz à effet de serre)
- sur la santé : le lien entre celle-ci et logement confortable et sain n'est plus à démontrer.

Mais ces adaptations pour des logements « climato-compatibles » exige de déterminer les travaux prioritaires, de sélectionner l'entreprise / les entreprises pour les réaliser, d'assurer le suivi des travaux et d'obtenir les primes qui y sont liées : ce n'est facile pour quasi personne, et cela semble même inaccessible pour beaucoup.

Heureusement, les Communes peuvent apporter des aides concrètes à leurs citoyens, individuellement ou même par quartier.

Certaines Communes wallonnes peuvent offrir ces aides à chaque étape du parcours, moyennant un accord, pour un coût très raisonnable, avec une des plateformes qui assurent ce précieux service.

Pour aller plus loin

La coopérative Corenove vous a été présentée lors d'un Midi du climat des GPC <https://corenove.be/>

Elle a fait des émules : <https://energie.wallonie.be/fr/plateformes-locales-de-renovation-energetique.html?IDC=10389> et en aide certaines à se développer (ERIGES à Seraing – une des 6 reconnues).

Également : <https://www.arlon.be/ma-commune/cadre-de-vie/service-environnement/groupe-daction-locale-areler> avec la coopérative Vent du Sud à Arlon qui développe ses services à l'aide d'une subvention du GAL de cette région.

6 nouvelles plateformes seront prochainement lancées ; deux d'entre elles seront coachées par Corenove.

Le but est d'activer une dynamique économique à la base de la société et de concrétiser une partie importante du plan POLLEC des communes wallonnes

Une nouvelle construction a-t-elle un impact plus favorable ? Détrompez-vous : <https://www.canopea.be/les-mythes-de-la-construction-neuve/>

Exemples de questions à poser aux candidates et candidats

Quelles **mesures** proposez-vous ?

- pour multiplier les logements sains et économes en énergie ?
- pour en favoriser l'accès en location aux personnes disposant de revenus insuffisants, qu'il s'agisse de logement privé ou de logements publics ?
- pour accompagner les propriétaires
- dans la définition des travaux prioritaires pour transformer leur logement de manière optimale
- dans la recherche d'entreprises fiables
- dans les démarches d'obtention des primes.

Connaissez-vous des plateformes qui rendent ces services à vos concitoyens ?
Prévoyez-vous d'y faire appel ?

- pour organiser ces rénovations par quartier ?
- pour accompagner les locataires, afin d'éviter une augmentation excessive du loyer de leur logement rénové (rénovation rendue possible grâce aux primes ?

7. Alimentation et agriculture : pour davantage d'autonomie alimentaire dans notre commune

Nous avons encore toutes et tous en tête, le mouvement de colère des agriculteurs qui s'est exprimé voilà quelques mois. Symptôme du profond malaise que connaît le monde agricole, ce mouvement interroge également un acte que nous posons plusieurs fois par jour, celui de nous nourrir. Mais quel rapport entre l'alimentation que nous consommons au quotidien, le système alimentaire qui en assure la production et la distribution et la commune où j'habite ?

Contexte

Une érosion lente mais continue du nombre de fermes wallonnes

Alors qu'en 1990, la Wallonie comptait environ 30.000 fermes, elle n'en compte plus en 2020 que 12.700 soit une baisse de 60% en 30 ans !

Agriculture et alimentation : des liens étroits avec la santé, le climat et l'environnement

Agriculture et alimentation sont étroitement liés et jouent un grand rôle en termes de santé, de climat (en Wallonie, l'agriculture compte pour environ 14% des émissions de gaz à effet de serre) ou encore d'environnement (perte de la biodiversité, usage intensif des pesticides etc.). Chacun(e) se souviendra aussi de la crise de la Covid-19 qui nous a démontré toute l'importance de maîtriser nos filières d'approvisionnement alimentaire notamment en relocalisant autant que possible, une partie significative de la production sur le territoire wallon, au plus près des consommateurs.

Et ma commune dans tout cela ?

Si l'on parle de relocalisation de notre alimentation, les communes (242 en Wallonie) et ma commune en particulier sont directement concernées : environ 8% de la surface agricole utile wallonne est détenue par des opérateurs publics (CPAS, Communes, Fabriques d'Eglise), voire 10% pour l'ensemble des propriétaires publics. C'est un formidable levier que vous et nous pouvons actionner à l'occasion des prochaines élections pour faire en sorte que des politiques publiques puissent soutenir une agriculture :

- Nourricière et de qualité
- Créatrice d'emplois et d'activités rurales
- Porteuse de liens sociaux
- Protectrice des écosystèmes, des paysages et du climat.

Quelques exemples

Les ceintures alimentaires

Relocaliser et construire des systèmes alimentaires plus autonomes et résilients face aux changements en cours, c'est l'idée générale des cinq « ceintures alimentaires » (faire coïncider le territoire où l'on vit et mange avec le territoire dont dépend notre nourriture) existantes en Wallonie notamment à Liège, Namur, Verviers, Tournai et Charleroi. Dans ce dispositif multi-acteurs, le rôle que les pouvoirs locaux peuvent et doivent y jouer est essentiel.

Les nombreux projets portés par des CPAS aux 4 coins de Wallonie

Ils allient plusieurs dimensions au niveau de la biodiversité, de l'alimentation durable, de la réinsertion et de l'éducation : Gesves (Les Compagnons du Samson), Pepinster (potager Saint Germain), Profondeville (le potager de la Hulle) etc...

Les Conseils de Politique Alimentaire locaux (CPA) avec comme exemple, celui de Liège métropole

Structures de gouvernance collaborative qui rassemblent des acteur·rices d'un même territoire pour y soutenir une dynamique de transition vers un système alimentaire durable.

Pour aller plus loin

- <https://www.mangerdemain.be/2021/02/01/developper-un-projet-de-ceinture-alimentaire-en-wallonie-freins-et-leviers/> : un zoom sur la dynamique des ceintures alimentaires wallonnes
- <https://terre-en-vue.be/presentation/terres-publiques/article/campagne-j-interpelle-ma-commune-avec-terre-en-vue> : « J'interpelle ma commune avec Terres en Vue », une association qui vise à faciliter **l'accès à la terre** pour des agriculteur·trice·s porteur·euse·s de projets agro-écologiques
- (<https://www.assembleeclimat.brussels>) : le portail de l'Assemblée citoyenne sur le climat de la région de Bruxelles Capitale
- <https://www.mangerdemain.be/cpa-locaux/> : une fiche sur les Conseils de politique alimentaire

Exemples de questions à poser aux candidates et candidats

- Concernant l'accès au foncier sur des terres du domaine public de notre commune que comptez-vous faire pour favoriser la production alimentaire locale ?
- Seriez-vous prêt à mettre en place, sur le territoire communal, une commission des agriculteurs et des agricultrices en vue de contribuer à la définition de politiques favorables à une agriculture de qualité ?
- La commune pourrait-elle s'engager à développer une cantine collective pour proposer aux enfants (crèches et écoles) et aux aînés

(maison de repos, service à domicile) des repas produits localement, de qualité et accessibles financièrement ?

8. Interpellation en vue des élections communales

Mode d'emploi

D'abord s'informer

Avant d'interpeller les candidats, il n'est pas inutile de réunir quelques informations :

- Sur ce qui fait débat dans votre commune, sur le bilan de l'équipe sortante : voyez les sites internet de la commune et des différentes locales de parti. Soyez attentifs, il ne suffit pas d'avoir signé la Convention des Maires ou même d'avoir voté un plan climat : où en est l'implémentation concrète ?
- Sur les programmes des listes qui se présentent dans la commune : certains partis publient sur internet soit l'intégralité de leur programme, soit un résumé de leurs priorités
- La plupart des TV régionales organisent des débats télévisés entre les têtes de liste de chaque commune. Les enregistrements restent souvent disponibles ensuite sous forme de podcast.
- Sur la thématique que vous souhaitez aborder : cette newsletter vous fournit déjà quelques exemples et sites de références. N'hésitez pas à consulter aussi notre site <https://gpclimat.be/category/solutions/>

Qui interpeller ?

Un candidat que vous connaissez personnellement pourra difficilement refuser de vous répondre. Ne vous limitez pas aux bourgmestre et échevins de la coalition sortante. A défaut, les cinq premiers candidats ainsi que le dernier de chaque liste sont probablement candidats à une fonction exécutive.

Comment interpeller ?

A ce stade, l'interpellation citoyenne directe en conseil communal n'est plus possible (en raison du délais requis).

Les réunions publiques organisées dans le cadre des élections engageront plus les candidats qu'une rencontre en tête à tête. Mais si vous n'avez pas beaucoup de temps, un email à un ou plusieurs candidats fera aussi l'affaire. Vous trouverez l'adresse électronique de la plupart des candidats sur le site internet de la liste en question.

Si vous le souhaitez, vous pouvez bien sûr faire état de votre qualité de membre/ sympathisant des GPC, ce qui devrait renforcer la crédibilité de votre interpellation.

Quand interpellier ?

Il reste un mois avant le jour J, soit le dimanche 13 octobre.

Les élections ne constituent toutefois qu'un 'premier round', à l'issue duquel s'ouvrent le plus souvent des négociations pour déterminer les partis qui vont constituer la nouvelle majorité et arrêter son programme d'action, appelé 'Déclaration de politique communale' (DPC). Si vous avez accès aux négociateurs, vous pouvez donc encore espérer l'influencer.

Une question, une demande de conseil ?

Baudouin Van Overstraeten est à votre disposition sur baudouin.vano@gpclimat.be